



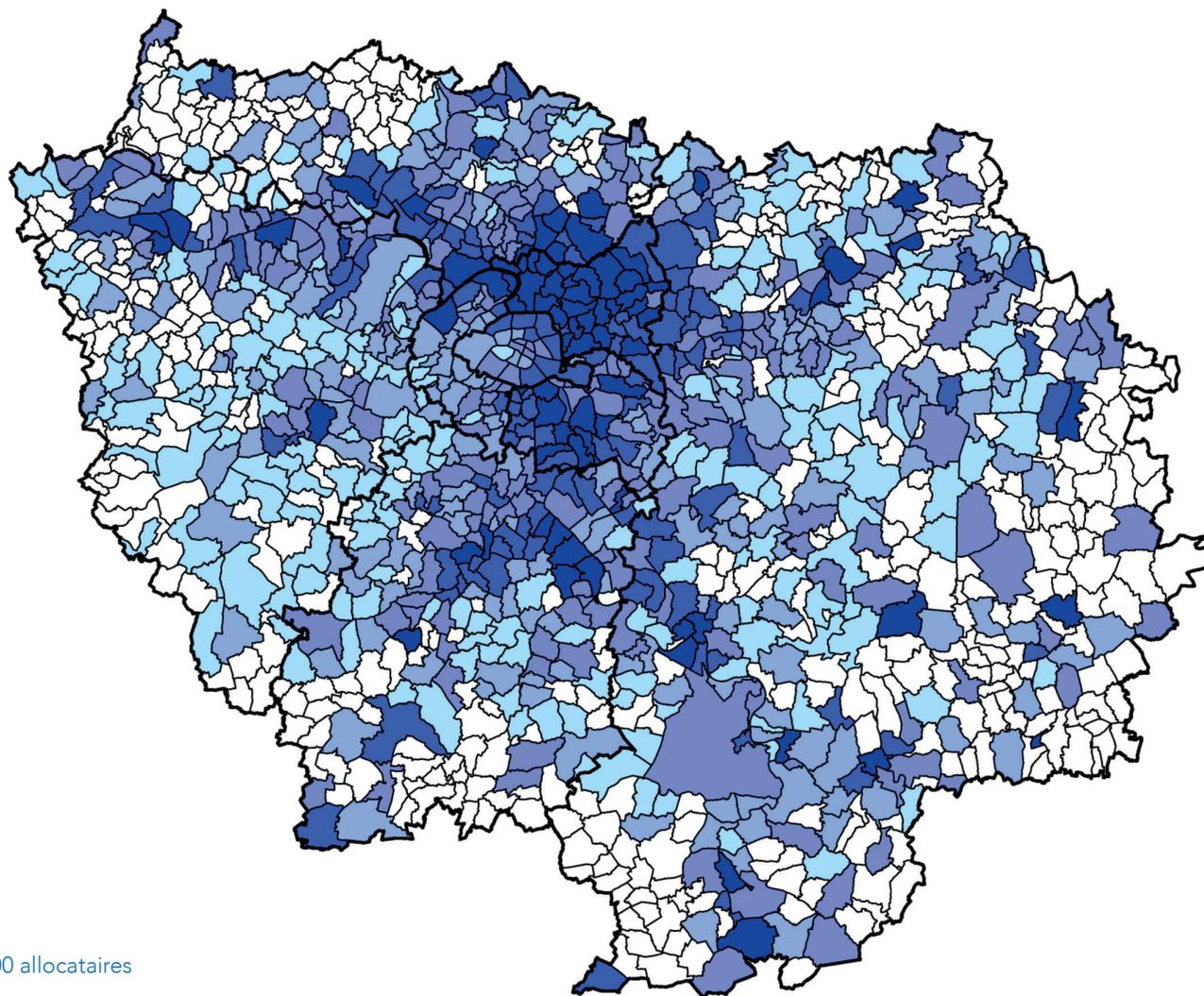
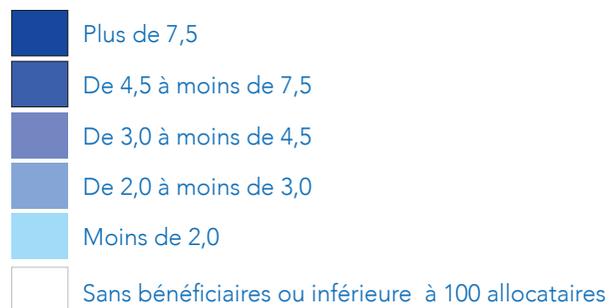
Les Caf en Île-de-France  
**Ctrad** Cellule technique de réflexion  
et d'aide à la décision

N° 96  
Septembre  
2023

## LES FOYERS ALLOCATAIRES FRANCILIENS DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE, AU 30 JUIN 2022

Taux régional : 5,4 %

Part de la population couverte par le Rsa par commune (en %)



À la fin du premier semestre 2022 près de 353 800 foyers allocataires franciliens perçoivent le revenu de solidarité active (Rsa), complément de revenu versé par les caisses d'allocations familiales de la région, soit -2,7 % comparativement aux données du 31 décembre 2021.

Cette décroissance s'inscrit dans la continuité de la baisse observée à la fin de l'année 2021 et s'explique en partie par la poursuite de la reprise de l'activité économique. De même, les masses financières versées au titre du Rsa décroissent de 3,0 % entre fin décembre 2021 et fin juin 2022.

Le montant forfaitaire de la prestation a été revalorisé de 1,8 % au 1er avril 2022, augmentant ainsi de près de 3 euros, le montant moyen versé par foyer allocataire. Toutefois, l'inflation constatée à cette période est nettement supérieure (4,8 %) à cette revalorisation.

**353 800 foyers allocataires franciliens perçoivent le Rsa**

## UN QUART DES FOYERS FRANCILIENS BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN BÉNÉFICIE DEPUIS AU MOINS 5 ANS

Fin juin 2022, le nombre de foyers franciliens bénéficiant du revenu de solidarité active (Rsa), est inférieur de près de 10 000 à celui observé en décembre 2021. Cette baisse concerne tous les types de Rsa<sup>1</sup> et s'observe principalement au cours du premier trimestre 2022, période au cours de laquelle le nombre de foyers bénéficiaires diminue de 2,2 %, contre une baisse de 0,5 % lors du deuxième trimestre (cf. tableau 1).

La poursuite de la reprise progressive de l'activité économique en Île-de-France apparaît comme l'un des éléments expliquant cette tendance qui s'inscrit dans la continuité de celle observée à la fin de l'année 2021<sup>2</sup>.

Même si l'ensemble des départements franciliens connaît une diminution du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa (de -1,3 % pour l'Essonne à -4,2 % pour Paris), l'intensité de cette baisse diffère selon les départements.

En effet, les diminutions sont plus marquées en petite couronne, où la baisse moyenne du nombre de foyers est de -3,3 % contre

-1,9 % en grande couronne en moyenne, à l'exception des Yvelines qui voit le nombre de foyers bénéficiaires baisser de -3,0 %.

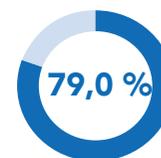


**de la population francilienne est couverte par le dispositif Rsa, soit près de 668 000 personnes.**

La Seine-Saint-Denis reste le département ayant le taux de couverture le plus élevé, supérieur à 10 %, suivi du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, avec des taux de 6 %.

Les Yvelines et les Hauts-de-Seine restent quant à eux les départements avec la plus faible couverture (autour de 3,5 %).

La Seine-et-Marne, l'Essonne et Paris ont des taux de couverture situés aux alentours de 5 %. Les foyers bénéficiaires du Rsa restent fortement dépendants des prestations versées par les caf.



**des foyers franciliens bénéficiaires du Rsa sont dépendants à plus de 75 % des prestations, alors que seuls 16,5 % de l'ensemble des allocataires franciliens sont dans cette situation.**

La part de foyers franciliens bénéficiaires du Rsa dépendants des prestations à plus de 75 % a augmenté entre fin décembre 2021 et fin juin 2022 de près de 2 points.

Un quart des foyers franciliens allocataires du Rsa est présent dans le dispositif depuis au moins 5 ans.

La part de ces foyers est plus importante dans les départements de la petite couronne et de Paris (de 21,1 % dans les Hauts-de-Seine à 32,8 % dans la Seine-Saint-Denis) que dans ceux de la grande couronne (de 17,1 % dans les Yvelines à 23,9 % dans le Val-d'Oise).

<sup>1</sup>C'est-à-dire le Rsa majoré, le Rsa non majoré et le cumul du Rsa et de la prime d'activité.

<sup>2</sup>G. N'Guia, « Revenu de solidarité active en décembre 2021 », *Bulletin d'information*, n°94, avril 2023.

Tableau 1 – Les foyers bénéficiaires du Rsa : évolutions, taux de dépendance aux prestations et ancienneté dans le dispositif

|   | Paris         | Hauts-de-Seine | Seine-Saint-Denis | Val-de-Marne  | Seine-et-Marne | Yvelines      | Essonne       | Val-d'Oise    | Île-de-France  |
|---|---------------|----------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>Foyers allocataires du revenu de solidarité active</b>   | <b>65 353</b> | <b>31 918</b>  | <b>85 574</b>     | <b>46 268</b> | <b>32 121</b>  | <b>26 376</b> | <b>29 675</b> | <b>36 472</b> | <b>353 757</b> |
| dont Rsa seul   | 53 988        | 26 044         | 72 629            | 38 407        | 25 616         | 20 951        | 23 882        | 30 167        | 291 684        |
| dont Rsa et prime d'activité  | 11 365        | 5 874          | 12 945            | 7 861         | 6 505          | 5 425         | 5 793         | 6 305         | 62 073         |
| Foyers allocataires avec le Rsa majoré  | 3 631         | 2 412          | 8 384             | 4 171         | 4 365          | 2 896         | 4 017         | 4 058         | 33 934         |
| Évolution des foyers allocataires du Rsa du 31/12/2021 au 30/06/2021 en %                                   | -4,2          | -4,1           | -2,4              | -2,6          | -1,5           | -3,0          | -1,3          | -1,9          | -2,7           |
| Évolution des foyers allocataires du Rsa du 31/12/2021 au 31/03/2022 en %                                   | -2,8          | -3,1           | -1,6              | -2,0          | -2,1           | -3,2          | -2,1          | -1,7          | -2,2           |
| Évolution des foyers allocataires du Rsa du 31/03/2022 au 30/06/2022 en %                                   | -1,4          | -1,0           | -0,8              | -0,6          | 0,6            | 0,2           | 0,8           | -0,2          | -0,5           |
| <b>Personnes couvertes par le Rsa</b>   | <b>98 425</b> | <b>55 413</b>  | <b>175 577</b>    | <b>86 436</b> | <b>65 329</b>  | <b>50 335</b> | <b>60 925</b> | <b>75 520</b> | <b>667 960</b> |
| Part de la population couverte par le Rsa en %  | 4,6           | 3,4            | 10,6              | 6,1           | 4,6            | 3,5           | 4,7           | 6,0           | 5,4            |
| Part des allocataires dépendant des prestations caf à plus de 75 % (en %) parmi les allocataires du Rsa     | 77,4          | 77,2           | 81,1              | 79,7          | 77,2           | 74,8          | 78,1          | 79,3          | 79,0           |
| Part des allocataires dépendant des prestations caf à plus de 75 % (en %) parmi l'ensemble des allocataires | 17,6          | 13,5           | 23,4              | 17,7          | 13,8           | 11,8          | 13,9          | 16,1          | 16,5           |
| Part des allocataires présents dans le dispositif Rsa depuis au moins 5 ans (en %)                          | 23,5          | 21,1           | 32,8              | 28,3          | 17,8           | 17,1          | 18,5          | 23,9          | 24,8           |

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2021, mars 2022 et juin 2022 - Insee, recensement de la population 2020.

Lecture : Au 30 juin 2022, le nombre d'allocataires séquanodionysiens bénéficiaires du Rsa s'établit à près de 85 600.

\*La date de mars 2017 a été choisie selon la disponibilité de données.

## LA BAISSÉ DES EFFECTIFS DES FOYERS BÉNÉFICIAIRES DU RSA SE POURSUIT

Les foyers bénéficiaires du Rsa peuvent, en fonction de leurs ressources, cumuler des droits au Rsa et à la prime d'activité.

La part des foyers dans cette situation, parmi l'ensemble des bénéficiaires du Rsa, se stabilise au premier semestre de l'année 2022 (17,5 %), après l'augmentation observée au cours du second semestre 2021 : de 15 % à juin 2021 à 17,5 % en fin décembre 2021.

Comme évoqué *supra*, le nombre de foyers bénéficiaires du Rsa décroît pendant le 1er semestre 2022. En glissement

annuel, cette évolution est également en baisse, avec 2,4 % entre fin juin 2021 et fin juin 2022 (cf. figure 1).

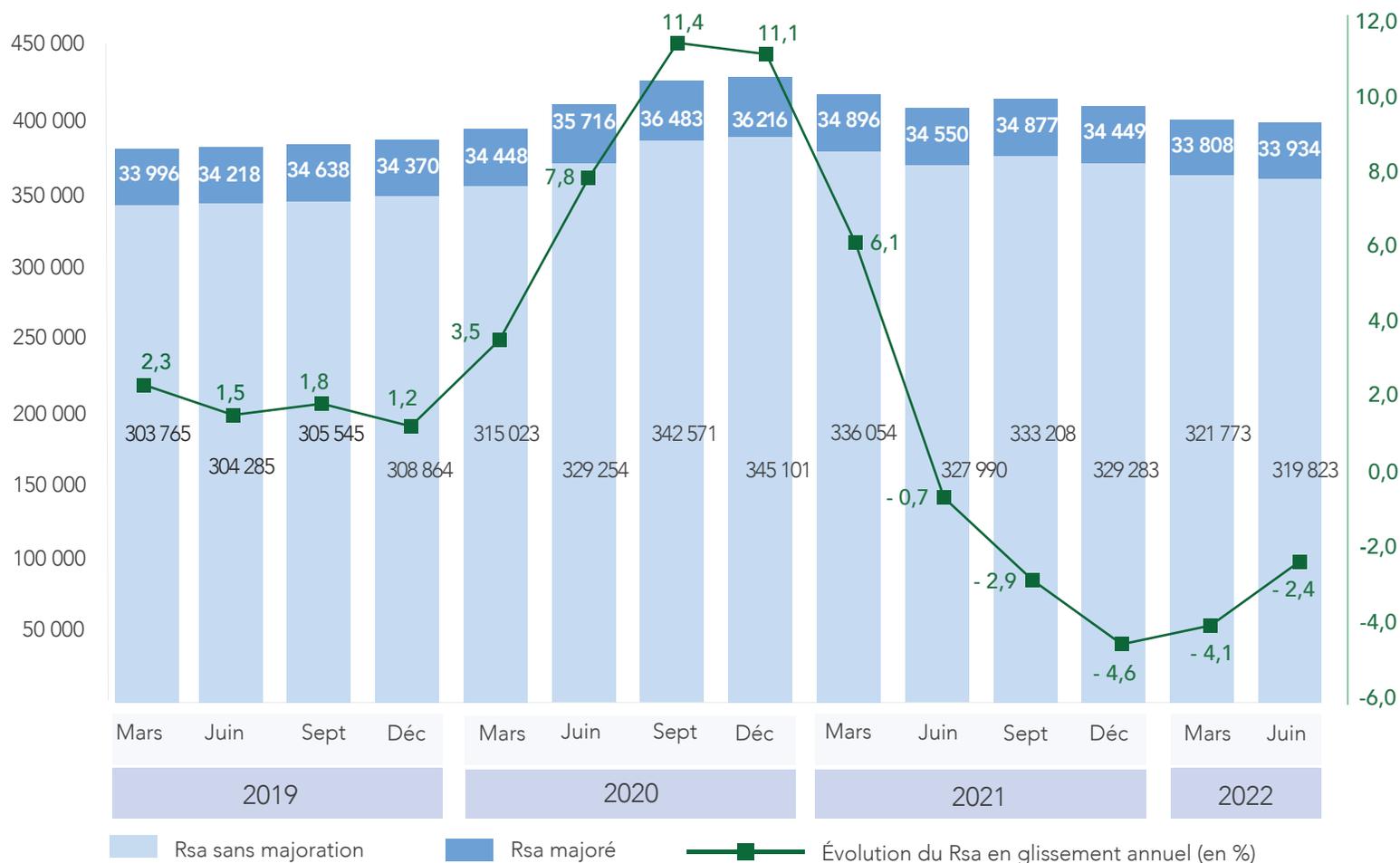
Le ralentissement de la décroissance du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa en glissement annuel, observé au début de l'année 2022, semble indiquer la fin de l'impact de la crise sanitaire sur les effectifs bénéficiaires du Rsa.

Après une augmentation importante du nombre de foyers percevant le Rsa durant l'année 2020, la stabilisation, puis la tendance à la baisse en fin 2021, se poursuit au cours du

premier semestre 2022, affichant son niveau le plus faible depuis la crise sanitaire de 2020.

Par ailleurs, les foyers allocataires bénéficiaires du Rsa peuvent, selon leur composition familiale et sous certaines conditions percevoir une majoration. À l'instar de l'ensemble de foyers allocataires du Rsa, le nombre de foyers bénéficiant du Rsa majoré a également diminué au cours du premier semestre 2022, soit de 1,8 % entre fin décembre 2021 et fin juin 2022.

Figure 1 - Nombre de foyers franciliens bénéficiaires du Rsa à chaque fin de trimestre et évolution en glissement annuel (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France de mars 2019 à juin 2022.  
Lecture : En juin 2022, plus de 33 900 foyers allocataires franciliens sont bénéficiaires du Rsa majoré.

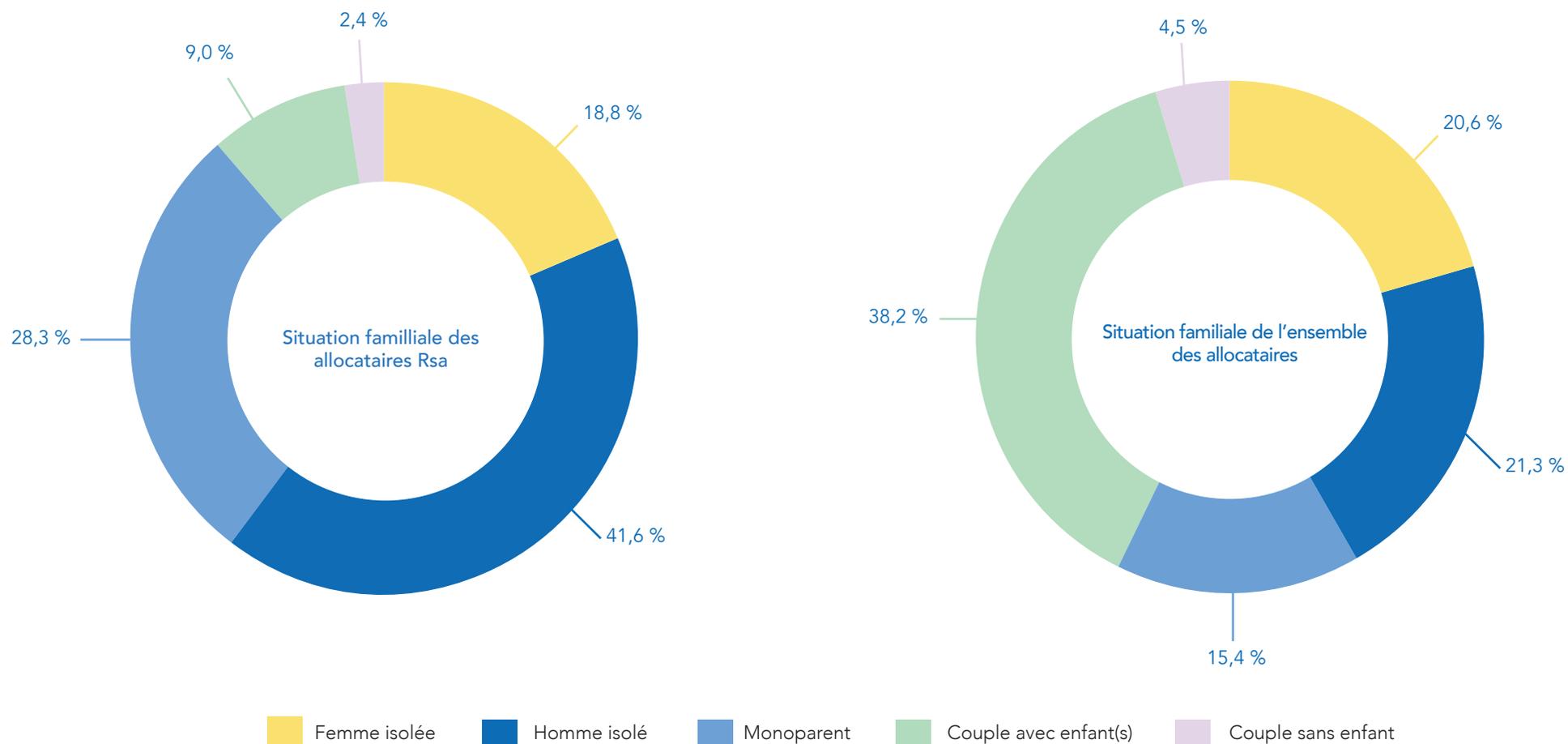
## LA STRUCTURE FAMILIALE DE L'ENSEMBLE DES FOYERS ALLOCATAIRES DU RSA EST RESTÉE STABLE MAIS VARIE SELON LE TAUX DE DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS

La baisse du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa n'a pas eu d'impact sur la répartition selon leur composition familiale. Celle-ci s'est très peu modifiée depuis fin décembre 2021. Ainsi, au 30 juin 2022, les isolés sont surreprésentés parmi les

foyers bénéficiaires du Rsa (60,4 %) et parmi eux, les hommes sont majoritaires (68,8 %). Les familles monoparentales (28,3 %) dont les femmes représentent toujours plus de 90 %, les couples avec enfant(s) (9,0 %) et ceux sans enfant (2,3 %)

ont gardé des parts quasi-identiques à la situation observée en décembre 2021 (cf. figure 2).

Figure 2 - Composition familiale des foyers bénéficiaires du Rsa et de celle de l'ensemble des foyers allocataires



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2022.

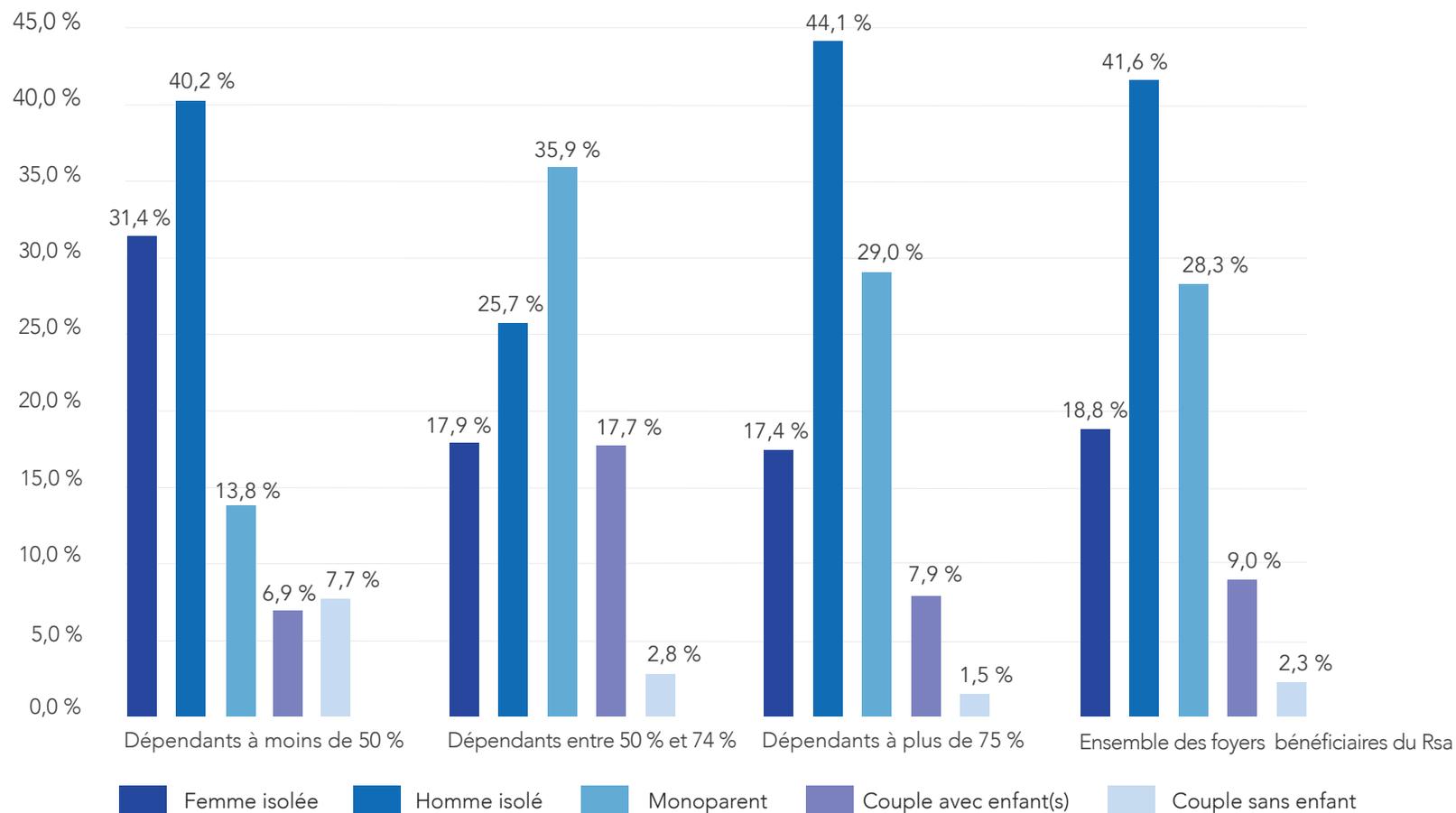
Lecture : En juin 2022, 28,3 % des foyers allocataires Rsa franciliens sont des monoparents.

Parmi les foyers bénéficiaires du Rsa, la composition familiale des foyers dépendant le plus des prestations versées par la caf s'avère différente de celle de l'ensemble des allocataires de cette prestation. En effet, les parts des hommes isolés et des familles

monoparentales sont légèrement supérieures (cf. figure 3). Ainsi, les hommes isolés représentent 41,6 % des foyers bénéficiaires du Rsa, et 44,1% de ces foyers dépendant à plus de 75 % des prestations versées par les caf. Par ailleurs, parmi les foyers

ayant un taux de dépendance inférieur à 50 %, les parts des femmes isolées et des couples avec ou sans enfant(s) sont plus importantes que parmi l'ensemble des foyers allocataires bénéficiant du Rsa.

■ Figure 3 - Composition familiale des foyers franciliens bénéficiaires du Rsa selon leur taux de dépendance aux prestations (en %)



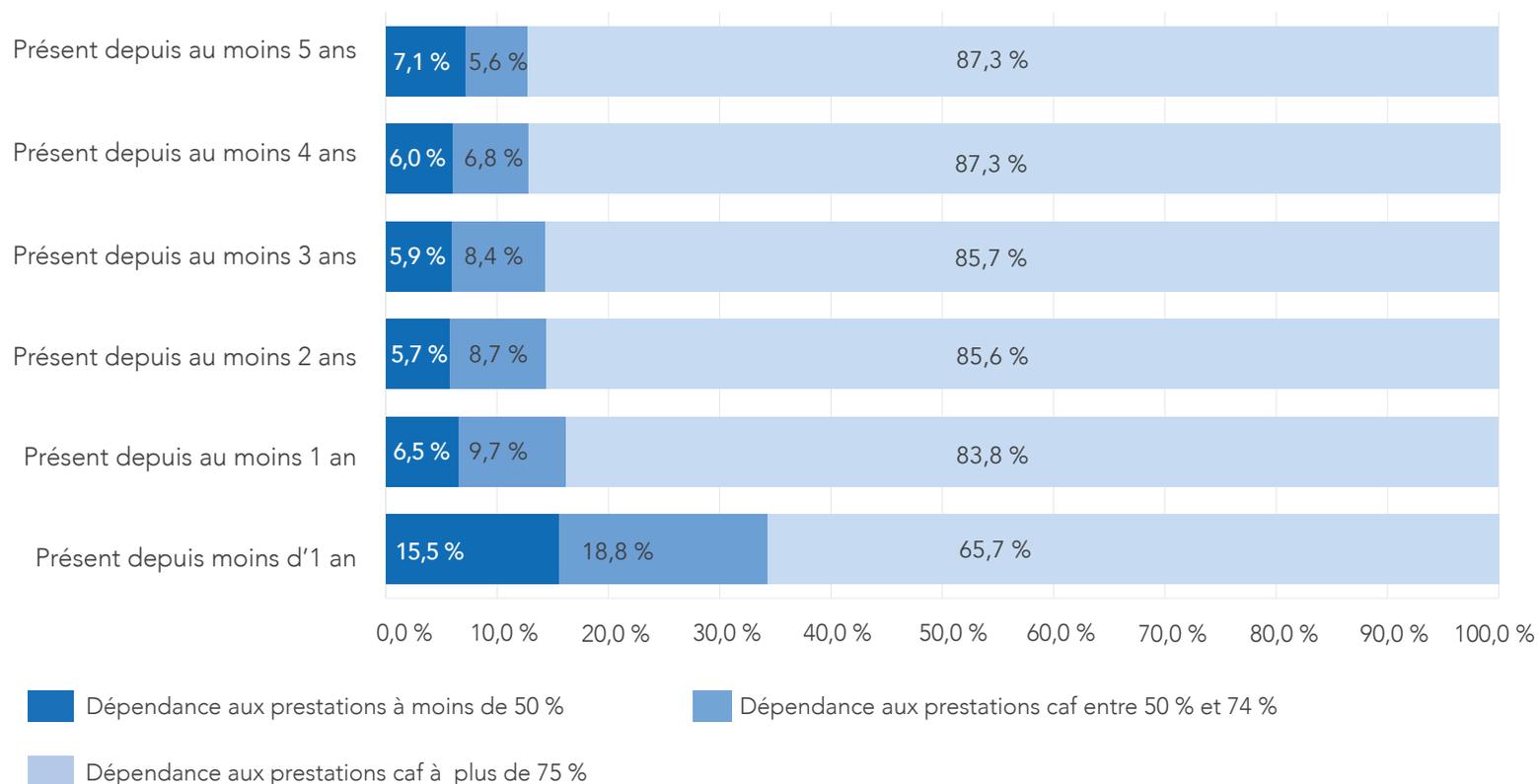
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2022.

Lecture : En juin 2022, 44,1 % des foyers bénéficiaires du Rsa avec un taux de dépendance supérieur à 75 % sont des hommes isolés.

## LA DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS ET L'ÂGE DU RESPONSABLE DE DOSSIER VARIENT EN FONCTION DE L'ANCIENNETÉ DU FOYER ALLOCATAIRE DANS LE DISPOSITIF

Force est de constater que les foyers bénéficiaires présents dans le dispositif Rsa depuis au moins 4 ans<sup>3</sup> apparaissent plus dépendants aux prestations que ceux ayant une moindre ancienneté (cf. figure 4). Ainsi, 65,7 % des foyers avec une ancienneté inférieure à un an sont dépendants à plus de 75 %, alors qu'ils représentent 87,3 % des foyers ayant au moins 4 ans d'ancienneté dans le dispositif.

Figure 4 - Taux de dépendance des foyers allocataires bénéficiaires du Rsa selon leur ancienneté dans le dispositif



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2022.

Lecture : Au 30 juin 2022, 87,3 % des foyers allocataires bénéficiaires du Rsa présent dans le dispositif depuis au moins 5 ans sont dépendants des prestations caf à plus de 75 %.

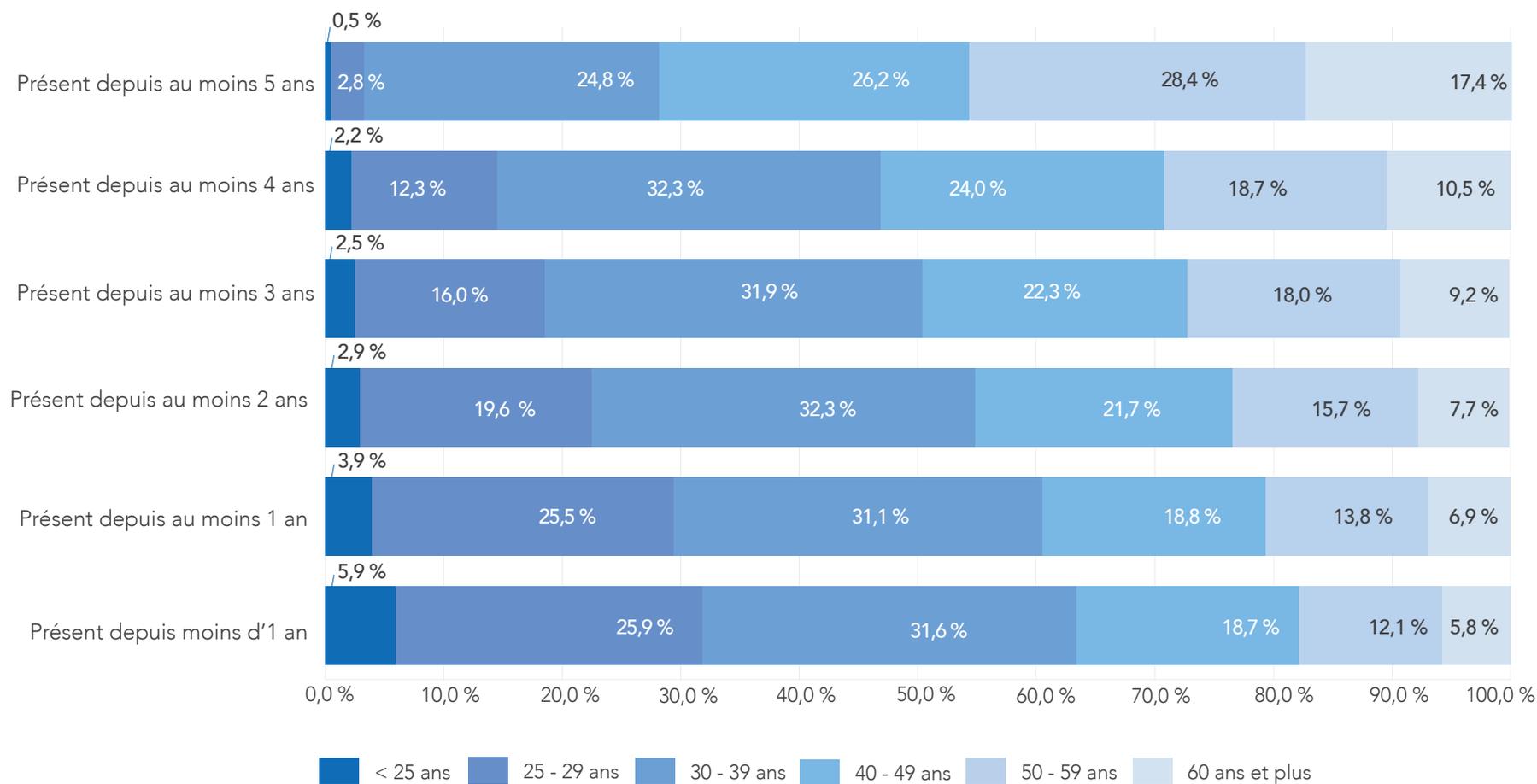
<sup>3</sup>En raison des données disponibles, l'ancienneté la plus importante enregistrée est celle de 5 ans.

L'âge du responsable du dossier allocataire varie aussi en fonction de l'ancienneté dans le dispositif. Ainsi, les allocataires ayant une antériorité plus importante dans le dispositif sont

en moyenne plus âgés que les autres, et *a contrario*, ceux bénéficiaires depuis peu sont plus jeunes. Ainsi, 17,4 % des responsables de dossier allocataire du Rsa, présents depuis au

moins 5 ans dans ce dispositif ont 60 ans ou plus, alors que cette part ne s'élève qu'à 5,8 % des foyers présent depuis moins d'un an (cf. figure 5).

Figure 5 – Répartition par âge des responsables de dossier allocataire du Rsa selon leur ancienneté dans le dispositif



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2022.

Lecture : Au 30 juin 2022, 17,4 % des foyers bénéficiaires du Rsa présent dans le dispositif depuis au moins cinq ans ont 60 ans ou plus.

## UNE VARIATION DIFFÉRENTE DES FLUX ENTRANT ET SORTANT SELON LE TRIMESTRE OBSERVÉ

Comme évoqué *supra*, au cours du premier semestre 2022, les effectifs de foyers bénéficiaires du Rsa diminuent, tendance déjà observée à la fin de l'année 2021. Ainsi, entre fin décembre 2021 et fin juin 2022, le nombre de foyers bénéficiaires du Rsa décroît de près de 3 %, soit près de 10 000 foyers en moins au cours de ce semestre (cf. figure 6).

Cependant, cette variation apparaît différente selon le trimestre. Ainsi, entre début janvier et fin mars 2022, la diminution des effectifs des foyers bénéficiaires du Rsa est plus

importante que celle observée durant le deuxième trimestre (soit plus de 8 100 foyers en moins au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, contre près de 2 000 foyers en moins entre début avril et fin juin 2022). Au cours du premier trimestre 2022, les flux sortant et entrant poursuivent les tendances observées à la fin de l'année 2021. En effet, le flux sortant continue d'augmenter (de 1,9 %) et le flux entrant de diminuer (de 5,7 %).

En revanche, les évolutions des flux entrant et sortant s'inversent au cours du deuxième trimestre. Ainsi, le flux entrant augmente

de 4,1 % entre mars et juin 2022 et le flux sortant diminue de 8,3 %. Ces évolutions n'affectent pas la poursuite de la baisse des effectifs des bénéficiaires du Rsa avec la diminution moins marquée que celle observée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

Figure 6 - Nombre de foyers entrant et sortant du dispositif Rsa par trimestre



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France de mars 2019 à juin 2022.

Lecture : En juin 2022, près de 49 500 allocataires franciliens sortent du dispositif Rsa et plus de 47 700 y entrent.

Au cours du premier semestre 2022, 45 800 foyers allocataires entrent dans le dispositif Rsa entre fin décembre et fin mars, et 47 700 foyers entre fin mars et fin juin (cf. figure 7).

Les foyers bénéficiant à nouveau du dispositif Rsa, après une suspension lors du trimestre précédent, représentent près de 48 % de l'ensemble des foyers entrants.

Les nouveaux entrants<sup>4</sup>, quant à eux, représentent plus de 11 % des foyers entrants à la fin du mois de juin 2022. Enfin, les primo-entrants<sup>5</sup> représentent la part la plus importante avec plus de :

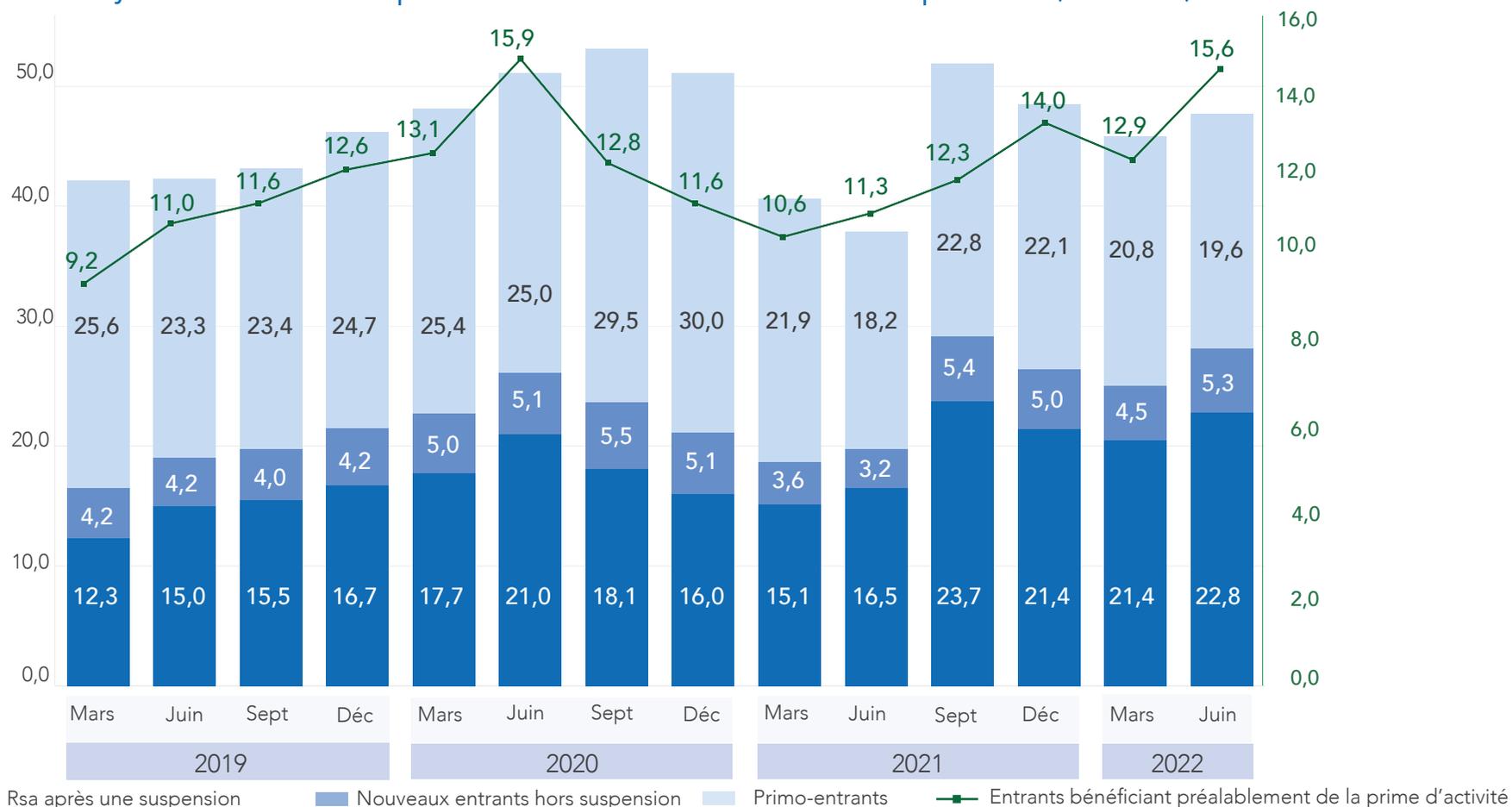


Entre fin décembre 2021 et fin mars 2022, l'ensemble des effectifs des foyers entrants dans le dispositif Rsa diminue, notamment celui des nouveaux entrants qui enregistre une baisse de près de 10 %. En revanche, au cours du deuxième trimestre 2022, le nombre de

foyers de retour dans le dispositif Rsa après une suspension et les effectifs des nouveaux entrants sont en hausse, respectivement de 11,4 % et 16,4 %. Sur cette même période, seul le nombre de primo-entrants<sup>5</sup> diminue de 5,8 %.

Par ailleurs, les flux d'entrants bénéficiant au préalable de la prime d'activité varient selon la période trimestrielle observée. En effet, lors du premier trimestre 2022, ce flux d'entrants a diminué de près de 8 %. A contrario, ce flux augmente de plus de 20 % lors du deuxième trimestre 2022, représentant plus de 32 % de l'ensemble des entrants au cours de cette période.

Figure 7 - Nombre de foyers entrant dans le dispositif Rsa selon leur situation au trimestre précédent (en milliers)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de mars 2019 à juin 2022.  
Lecture : Entre mars et juin 2022, le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif Rsa s'établit à 5 300 foyers allocataires en Île-de-France.

<sup>4</sup>Sont considérés comme nouveaux entrants, tous les foyers bénéficiaires n'ayant aucun droit ouvert au cours du trimestre précédent.  
<sup>5</sup>Sont considérés comme primo-entrants, tous les foyers bénéficiaires, n'ayant pas été enregistrés dans le dispositif Rsa depuis mars 2017.

## BAISSE DES FLUX SORTANTS À LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 2022

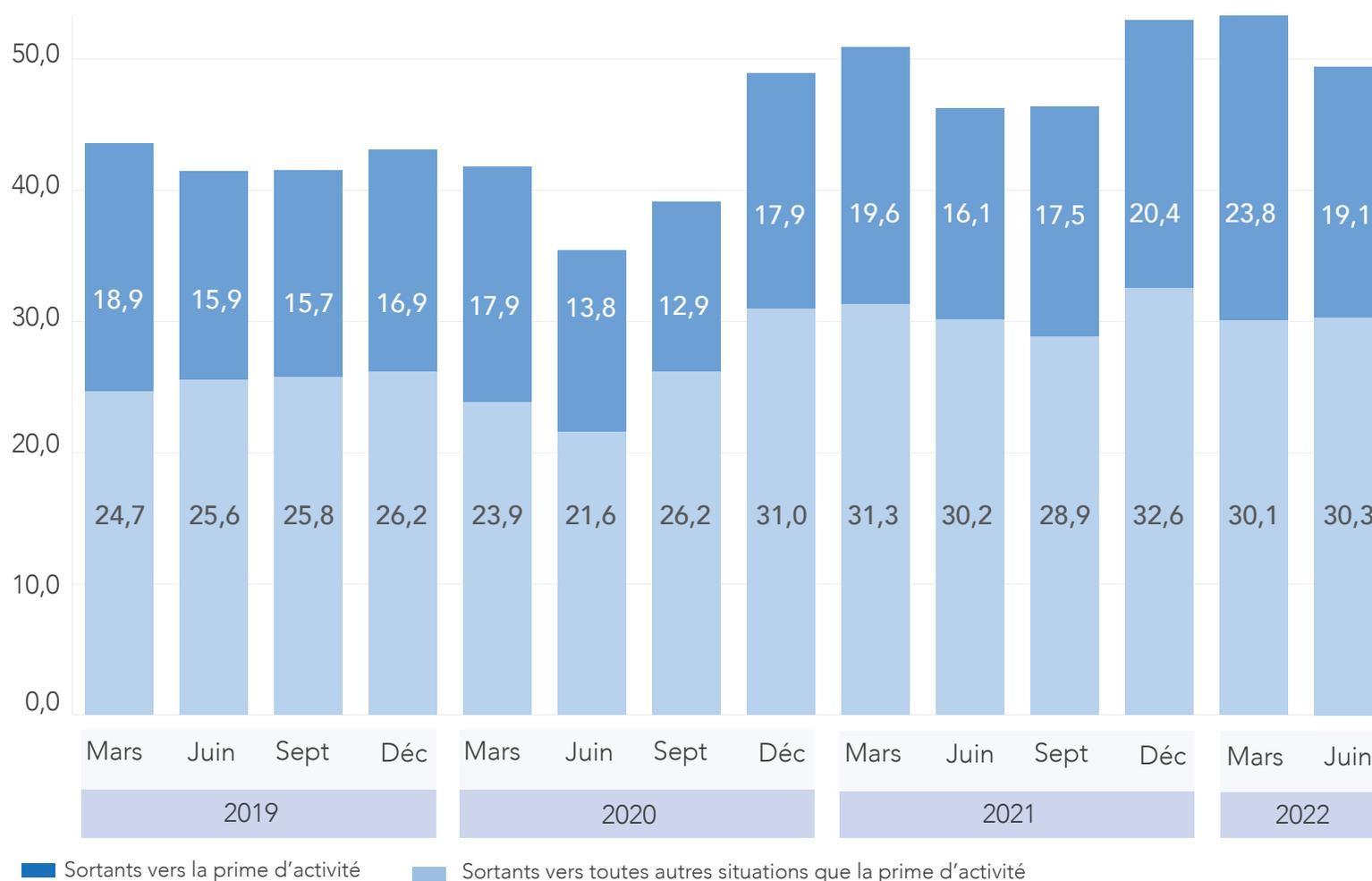
Après avoir connu une augmentation élevée à la fin de l'année 2021, le nombre de sortants du dispositif Rsa connaît une certaine stabilité au début de l'année 2022 (52 900 au cours du dernier trimestre 2021 et 53 900 au premier trimestre 2022) (cf. figure 8). De fait, entre fin décembre 2021 et fin mars 2022, le nombre de foyers sortant vers la prime d'activité a fortement augmenté passant de près de 20 400 foyers en décembre

2022 à plus de 23 800 en mars 2022, soit une augmentation de 17,0 %. Le nombre de sortants vers toutes autres situations, hors prime d'activité, a quant à lui diminué, passant de moins de 32 600 foyers en décembre 2021 à 30 100 foyers en mars 2022, soit une baisse de 7,5 %.

Les évolutions des flux de sortants varient selon la période trimestrielle observée, montrant une baisse importante du

nombre de ces foyers entre fin mars et fin juin 2022, de 49 500 sortants. Ainsi, 19 100 foyers sortent du dispositif Rsa vers la prime d'activité, soit une baisse de près de 20 % entre fin mars et fin juin 2022. Sur la même période, le nombre de sortants vers toutes autres situations, hors prime d'activité se stabilise avec 30 300 foyers concernés, soit une légère augmentation de près de 1 % par rapport au trimestre précédent.

Figure 8 – Nombre de sortants du Rsa vers la prime d'activité chaque fin de trimestre (en milliers)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de mars 2019 à juin 2022.

Lecture : Entre mars et juin 2022, le nombre de sortant du Rsa vers la prime d'activité s'établit à plus de 19 100 foyers allocataires en Île-de-France.

## LES MONTANTS FINANCIERS LIÉS AU RSA SUIVENT LES TENDANCES DES EFFECTIFS

Entre fin mars et fin juin 2022, les caf franciliennes ont versé 545,7 millions d'euros au titre du Rsa, contre 560,1 millions d'euros un an auparavant, soit une baisse en glissement annuel de 2,6 % (cf. figure 9).

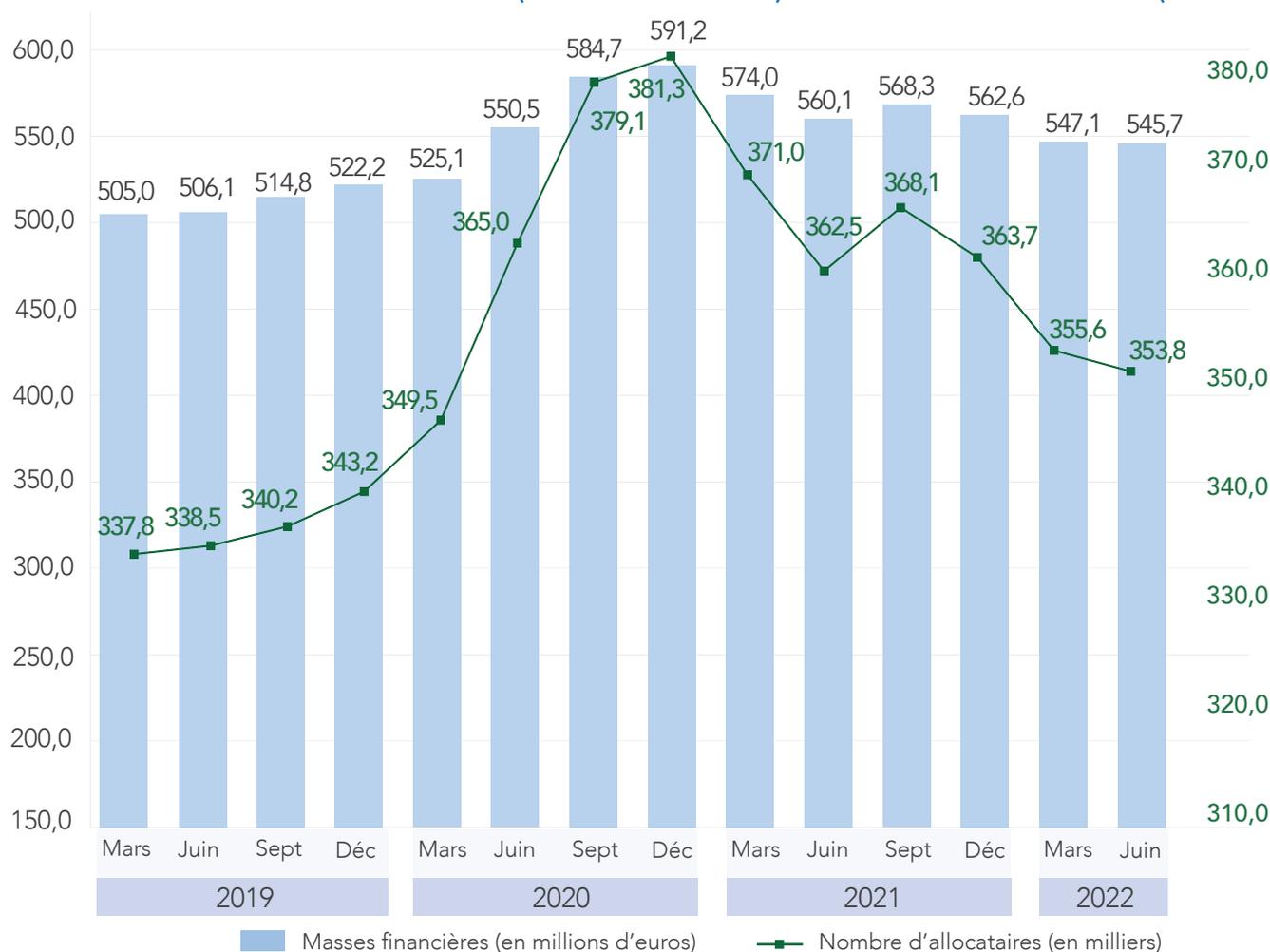
La décroissance de ces masses financières est plus marquée entre fin décembre 2021 (562,6 millions d'euros) et fin mars 2022 (457,1 millions d'euros), soit -2,8 %, comparativement à celle enregistrée au deuxième trimestre (-0,3 %).

Ce constat trouve en partie son explication dans la reprise de l'activité économique depuis fin 2020<sup>6</sup> entraînant une baisse du nombre de foyers allocataires du Rsa. Le ralentissement de la baisse des masses financières de cette prestation au deuxième trimestre de l'année, est, quant à lui, lié à la revalorisation de la prestation en avril 2022 (+1,8 %).

En revanche, le montant moyen du Rsa versé par foyer a augmenté sur la période étudiée (511 € en décembre 2021,

contre 514 € en juin 2022). Comparé au montant moyen un an auparavant, celui du juin 2022 est supérieur de plus de 2 euros. Ce résultat peut trouver son explication dans le type de foyers allocataires, plus dépendants aux prestations. En effet, comme évoqué *supra*, la part des foyers allocataires du Rsa dépendant à plus de 75 % des prestations versées par les caf a augmenté de près de 2 points entre fin décembre 2021 et fin juin 2022 (de 77,3 % à 79,0 %).

Figure 9 - Les masses financières versées au titre du Rsa (en millions d'euros) et le nombre d'allocataires (en milliers), par trimestre



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, de mars 2019 à juin 2022.  
Lecture : Entre mars et juin 2022, 545,7 millions d'euros sont délivrés aux foyers allocataires au titre du Rsa en Île-de-France.

<sup>6</sup>S. Cazain, « Le revenu de solidarité active fin septembre 2022 », *Rsa conjoncture*, n°38, janvier 2023

## LE POUVOIR D'ACHAT DES FOYERS BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN NETTE BAISSÉ AU PREMIER SEMESTRE 2022

Le montant moyen du Rsa versé est fonction de différentes variables, l'une d'entre elle étant la revalorisation annuelle du montant tarifaire. Cette revalorisation est un outil pour garantir aux allocataires de minima sociaux une relative stabilité de leur pouvoir d'achat.

Tous les ans au 1er avril, ce montant forfaitaire est revalorisé d'après plusieurs facteurs dont l'inflation.

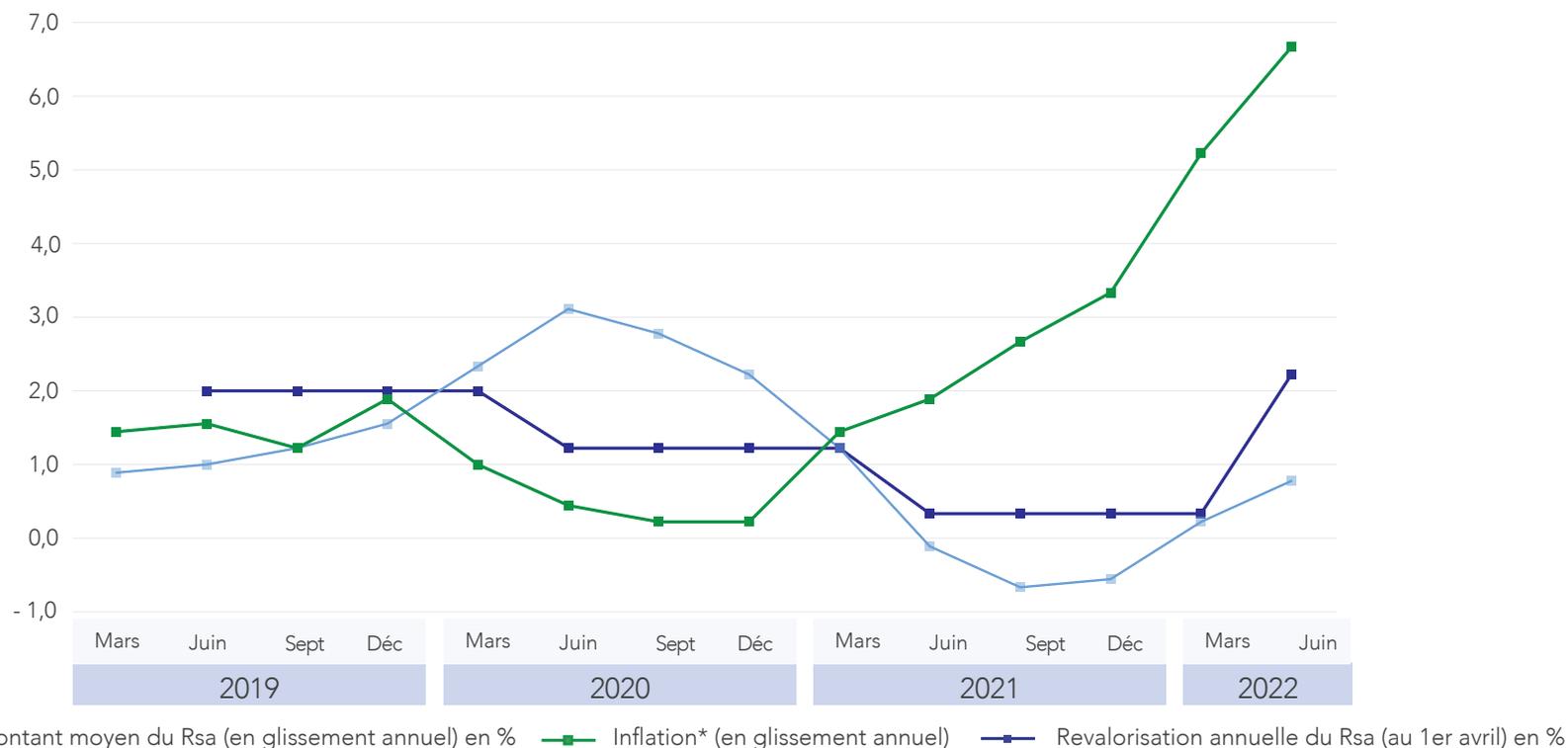
En 2022, cette revalorisation du montant forfaitaire est de 1,8 % (cf. figure 10) alors que sur le même mois, l'inflation en glissement annuel t de 4,8 %<sup>7</sup>.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (Ofce) parle d'un « [...] décalage entre inflation et revalorisation [qui] a de fait généré au cours de la période une perte de pouvoir d'achat importante des prestations sociales pour les ménages allocataires<sup>8</sup> ».

Malgré une légère augmentation du montant forfaitaire et du montant moyen du Rsa versée en 2022, la progression de l'inflation reste largement supérieure (cf. figure 10).

Face à cette forte augmentation des prix en 2022, une revalorisation exceptionnelle du montant tarifaire de près de 4 % a été décidée par la Première ministre le 29 juillet 2022<sup>9</sup>.

Figure 10 - Évolution de l'inflation, du montant moyen du Rsa versé et de la revalorisation annuelle du Rsa (en glissement annuel) en Île-de-France (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France de mars 2019 à mars 2022 ; Insee, Indice des prix à la consommation, de mars 2019 à juin 2022, Lecture : En juin 2022, l'inflation est de 5,8 % en glissement annuel, la revalorisation annuelle du Rsa est de 1,8 % et l'évolution du montant moyen de la prestation Rsa en glissement annuel est de 0,5 %  
\*Calculée selon l'indice des prix à la consommation (IPC)

Maria Antol et Gilles N'Guia  
Ctrad – caf en Île-de-France

<sup>7</sup>Insee, Indice des prix à la consommation, de janvier 2014 à juin 2022  
<sup>8</sup>Département analyse et prévision, sous la direction d'Eric Heyer et Xavier Timbeau, *op cit.*  
<sup>9</sup>Décret n°2022-1096 du 29 juillet 2022 relatif au calcul des aides personnelles au logement. Décret n° 2022-1096 du 29 juillet 2022 relatif au calcul des aides personnelles au logement - Légifrance (legifrance.gouv.fr)